

19 nov 2015 -15:49

Appartient à [Conseil des ministres du 20 novembre 2015](#)

## Concrétisation du transfert de compétences en matière de permis de travail et introduction du permis unique

Sur proposition du ministre de l'Emploi Kris Peeters et du secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration Theo Francken, le Conseil des ministres a approuvé une note concernant la transposition de la directive européenne relative au permis unique et à la concrétisation du transfert de compétences en matière de permis de travail.

Depuis la sixième réforme de l'Etat, les régions sont devenues compétentes pour l'occupation des travailleurs étrangers. Elles sont dès lors compétentes pour la réglementation, l'application, le contrôle et la mise en application de ce qui correspond aux permis de travail A et B. L'autorité fédérale reste compétente pour l'élaboration des normes relatives au permis de travail qui résulte directement d'une certaine situation de séjour, c'est-à-dire le permis de travail C.

Etant donné la complexité de la matière et le nombre élevé de situations concrètes pouvant se présenter, ces principes généraux ne permettent pas toujours de déterminer avec certitude si la compétence relève de la région ou des autorités fédérales. Afin d'éviter ces incertitudes, un tableau a été rédigé, en concertation entre les régions et les autorités fédérales, reprenant toutes les situations possibles visées dans la réglementation actuelle et indiquant, pour chaque situation, s'il s'agit d'une compétence régionale ou fédérale.

Les régions et l'autorité fédérale ont également conclu les accords nécessaires pour la transposition de la directive européenne relative au permis unique, qui impose aux Etats membres de délivrer un seul titre aux travailleurs d'origine étrangère. La transposition de cette directive est complexe au vu du contexte belge. Celle-ci est toutefois facilitée par un organigramme qui explique la procédure qui sera suivie pour aboutir à la délivrance d'un permis unique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi,  
de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique

Service de presse de Theo Francken, secrétaire d'Etat à  
l'Asile et la Migration, chargé de la Simplification  
administrative, adjoint au ministre de la Sécurité et de  
l'Intérieur

rue de la Loi 18  
1000 Bruxelles  
Belgique